Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 67 (1958)

Heft: 8

Rubrik: Timbres croix-rouges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quel beau pays que la côte d'Azur. Jamais je n'aurais rêver d'un si beau château. Qu'il est beau dans la splendeur de son parc où j'ai admiré ces petits et grands palmiers, des orangers, sans compter les magnifiques arbustes que je ne sais nommer. Il y avait aussi des étangs où grouillaient les crapeaux de petites grenouilles des araignées d'eau et des tétards. Oui un mois c'est vraiment trop court pour tout admirer. Quand à la nourriture elle y était en abondance et surtout de qualité, accompagnée de bons petits desserts. N'oublions pas les monitrices, toutes très gentilles qui se sont occupées de nous avec amour. Elle nous conduisaient tout les jours à la plage. Quelle joie de pouvoir s'ébattre dans l'eau si chaude pour ensuite nous sécher au soleil brûlant du midi. Nous avons aussi fait de belles excursions en bateaux et en autocars. J'ai pu visiter les îles Marguerites d'où j'ai rapporté des coquillages. A Monaco nous avons pu admirer la fabrication des porcelaines. Je remercie mes parents et tout ceux qui m'ont aidés à passer un si beau séjour au bord de la mer. Je veux être sage et m'appliquer à l'école car j'aimerais tant y retourner l'année prochaine. Toute ma vie je garderai un bon souvenir de mes vacances à Cannes. Vive la colonie de vacances de Versoix Françoise R.

Si nos colons gardent de si bons souvenirs des vacances au bord de la mer, leurs parents ne sont pas moins reconnaissants. Cette lettre d'une maman de Château-d'Œx remerciant la Croix-Rouge lausannoise des soins pris de son fils cet été à la colonie croix-rouge de Cannes témoigne de l'utile travail accompli:

...Je tiens à vous remercier d'ores et déjà pour le travail, en somme pour la belle œuvre que vous assumez. Ce n'est qu'à cette occasion que nous comprenons véritablement ce que représente une telle organisation. Merci, trois fois merci! Ce séjour pour mon cadet me remplit de joie... Je crois qu'il a su profiter de ce beau temps et de tout ce qui a été fait pour lui. Ses lettres nous en donnent l'assurance et je suis persuadée que sa petite santé se raffermira.

Les juniors et les scouts

Lors d'un récent concours régional des troupes d'éclaireurs de la région de La Côte, M. Roland Joost a été invité, en tant que délégué de la Société pédagogique vaudoise à la Croix-Rouge de la Jeunesse, à collaborer à l'organisation d'une épreuve de secourisme. Dix-sept patrouilles d'éclaireurs prenaient part au concours. M. Joost a pu à la fin des concours expliquer aux jeunes scouts l'organisation de la Croix-Rouge de la Jeunesse et ses buts qui se rapprochent si bien de ceux du scoutisme

TIMBRES CROIX-ROUGE

Allemagne (République fédérale)

L'émission annuelle « Bienfaiteurs de l'humanité » avec surtaxe en faveur des œuvres privées de bienfaisance et dont la Croix-Rouge est également bénéficiaire a paru le 1er octobre.

1958 S. XXXIII 7+ 3 pf. Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Brun

clair, brun foncé et rouge.

S. XXXIV 10+ 5 pf. Fermière. Vert, rouge et jaune.

S. XXXV 20+20 pf. Vigneronne. Rouge, jaune et bleu. S. XXXVI 40+10 pf. Paysan. Bleu, jaune et rouge.

Finlande

La série annuelle au bénéfice de la Croix-Rouge a paru le 20 novembre. Elle comprend trois valeurs.

1958 10+2 m. Mûres sauvages.

20+3 m. Airelles rouges.

30+5 m. Myrtilles.

France



Les deux timbres de Noël de la Croix-Rouge française vont paraître. L'un d'eux est à l'effigie d'Henry Dunant, l'autre de saint Vincent de Paul.

1958 S. 23 15+7 fr. St-Vincent de Paul et croix rouge. Vert

S. 24 20+8 fr. J.-H. Dunant et croix rouge.
Violetetrouge.

foncé et rouge.

Ces deux timbres seront émis les 6 et 7 décembre simultanément à Toulouse, Paris et Saint-Vincent-de-

Paul (Landes). Une oblitération « 1er jour », rouge, sera apposée les 6 et 7 décembre à Toulouse au bureau postal ouvert pour cette occasion à la Chambre de commerce toulousaine où aura lieu une exposition philatélique et croix-rouge. Deux autres bureaux de poste temporaires seront ouverts à Paris — timbre H. Dunant seul, oblitération « 1er jour » en noir — et à St-Vincent-de-Paul — timbre St-Vincent-de-Paul, oblitération « 1er jour » en noir. Deux cartes « maximum » H. Dunant et St-Vincent-de-Paul et une enveloppe illustrée « 1er jour » de la Croix-Rouge française pourront être obtenus à ces bureaux.

Un carnet croix-rouge sera également émis, carnet comprenant un bloc de quatre timbres H. Dunant et un bloc de quatre timbres St-Vincent-de-Paul.

Timbres et carnets pourront être obtenus dès le 8 décembre dans tous les bureaux de poste.

Au sujet des cartes et enveloppes « 1er jour » émis tant à cette occasion qu'à d'autres par diverses organisations philatéliques, il faut rappeler que seuls les documents édités par la Croix-Rouge française peuvent comporter l'inscription d'une croix-rouge.

Cameroun

Le comité de Douala (Cameroun) de la Croix-Rouge française a émis une vignette vendue au bénéfice des sinistrés de la Sanaga.

1958 Case en flammes, croix-rouge, «Aidez la Croix-Rouge à secourir les sinistrés de la Sanaga-Maritime ». Noir, jaune foncé, rouge et bleu pâle. Sans prix de vente ni date.

Ces vignettes sont vendues en carnets comprenant un bloc (carnet A) ou deux blocs (carnet B) de dix vignettes chacun sous couverture imprimée en rouge.

Haïti

Trois des valeurs de l'émission du 11 juin 1958 célébrant l'Exposition universelle de Bruxelles ont été surchargées d'une croix rouge et vendues avec supplément de 50 centimes au bénéfice de la Croix-Rouge haïtienne.

- 1958 1 g. L'Atomium. Violet. Surcharge rouge, croix et " + 50 centimes ».
 - 1,50 g. Vue de l'exposition. Orange. Surcharge dito.
 - 2,50 g. Poste aérienne. L'Atomium. Rouge. Surcharge dito.

Nouvelle-Guinée hollandaise

Quatre valeurs avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge ont été émises.

- 1958 5+5 (c.) Buste d'idole et croix rouge. Bleu, rouge, noir et brun rouge.
- 10+ 5 (c.) Idole et croix rouge. Violet clair, rouge, noir et jaune.
 - 25+10 (c.) Cf. 5+5 c. Bleu vert, rouge, noir et brun.
 - 30+10 (c.) Cf. 10+5 c. Gris brun, rouge, noir et jaune.

Sarre

L'émission de 1958 «Bienfaiteurs de l'humanité» de la République fédérale allemande a paru comme en 1957 pour le territoire de la Sarre avec valeur en francs.

Cette série non plus que celle de 1957 n'ont toutefois, semble-t-il, de caractère croix-rouge alors que c'est le cas pour l'émission parallèle destinée à l'Allemagne occidentale.

Suisse

Le Comité international de la Croix-Rouge utilise pour la machine à affranchir son courrier de nouvelles étiquettes de pré-affranchissement portant imprimées en bleu au bas de l'étiquette les lettres C. I. C. R. en grosses majuscules alors que les étiquettes précédemment employées portaient au haut l'inscription C. I. C. R. Genève, en bleu, en caractères plus petits.

1958 E. 1a P. P. et valeur — Helvetia 4552, impression rouge sur étiquette blanche, toutes valeurs. C. I. C. R. impression bleue, au bas de l'étiquette.

Au chapitre des vignettes émises par le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse en faveur des victimes de la 2^e guerre mondiale il faut ajouter un second tirage, modifié, de la vignette que nous avons cataloguée V. 1.

194. V. 1a Violet et rouge clair. Fillette cherchant refuge, deux mains tendues, croix rouge. Sans chiffre «10»; «S. R. K. - C. R. S.» en rouge.

Turquie

Une nouvelle série de bienfaisance représentant des papillons a été émise en juillet au bénéfice du Croissant-Rouge et du Secours aux enfants.

1958 20 kurus. Tête d'enfant et papillon. Multicolore.

25 kurus. Papillon Citron. Dito.

50 kurus. Papillon. Dito.

75 kurus. Piéride du chou. Dito.

150 kurus. Paon du jour. Dito.

Le Journal philatélique de Berne reproduit les nouvelles dispositions prises par les Postes turques le 9 juin 1958 pour les timbres à surtaxe émis notamment en faveur du Croissant-Rouge:



En haut: Allemagne, bienfaisance; au milieu: U.R.S.S., 40e anniversaire des Croix- et Croissants-Rouges soviétiques; en bas: Nouvelle-Guinée néerlandaise.

L'article premier précise que l'administration des P.T.T. émettra, deux fois par an des timbres à surtaxe, d'emploi non obligatoire, valables pour la correspondance interne comme à l'étranger. L'article 2 fixe que le produit de la surtaxe sera attribué pour le 75 % à la société du Croissant-Rouge et pour le 25 % à celle du Secours aux enfants. Ces dispositions annulent les lois précédentes, notamment l'article 4 de l'ordonnance du 30 mai 1934 qui attribuait à la Compagnie d'Etat d'aviation les surtaxes des timbres de poste aérienne; l'ordonnance du 14 avril 1932 fixant du 20 au 30 avril les « Journées de l'enfant » pendant lesquelles l'on devait employer pour les envois postaux et les télégrammes les timbres avec surtaxe en faveur du « Secours aux enfants»: l'ordonnance du 25 mars 1934 fixant que, les jours de fêtes nationales et religieuses, les envois postaux et les télégrammes devaient être affranchis avec les timbres à surtaxe émis au bénéfice du Croissant-Rouge.

L'on doit donc considérer que dorénavant les deux séries annuelles de timbres avec surtaxe de bienfaisance émises par les Postes turques ont un caractère croix-rouge alors que jusqu'à présent une série était émise chaque année au bénéfice du « Secours aux enfants », société distincte, en Turquie, du « Croissant-Rouge ». Ces émissions n'ont plus par ailleurs de caractère obligatoire, et par conséquent demi-fiscal, comme précédemment.

U. R. S. S.

Deux timbres de 40 kopeks ont été émis pour le 40e anniversaire de la Société des Croix- et Croissants-Rouges soviétiques.

1958 40 kop. Infirmière pansant un blessé, «1918-40-1958 », croix et croissant rouges. Bleu, rouge, noir, bleu vert et rose.

40 kop. Hôpital, drapeau, 1918-1958, croix et croissant rouges. Brun, jaune et rouge.